

CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 16 JUILLET 2019

DÉCISION N° 2019 / 119 / ZAC Gare des Mines Fillettes Arena II JO / 1

PROJET DE ZAC GARE DES MINES FILLETES INTEGRANT UN EQUIPEMENT OLYMPIQUE « ARENA 2 » ET DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU REALATIVE AU PROJET DE ZAC (75) JEUX OLYMPIQUES 2024

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.123-19,
- vu les articles 9 et 12 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,
- vu le courrier de Monsieur Claude PRALIAUD, Directeur de l'urbanisme de la Ville de Paris, agissant pour le compte et par délégation de la Maire de Paris, reçu le 4 juillet 2019, exposant que la Ville de Paris a engagé une procédure commune portant sur l'évaluation environnementale de création de la ZAC de la Gare des Mines Fillettes, ainsi que sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU nécessaire à la réalisation du projet et demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de participation par voie électronique,
- vu l'avis de l'Autorité environnementale n°2019-35 adopté le 15 mai 2019,

Considérant que,

- l'équipement olympique Arena II ne constitue qu'une composante au sein de l'ensemble du projet de ZAC Gare des Mines Fillettes,
- les enjeux locaux environnementaux, sanitaires et d'aménagement urbains sont majeurs,
- une consultation par voie électronique n'est pas suffisante pour aborder avec le public les enjeux socio-économiques du quartier concerné par le projet et que des modalités de participation en présentiel doivent être définies par le maître d'ouvrage et le garant,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

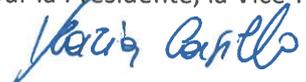
Article 1 :

Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC et Monsieur Jean-Louis LAURE sont désignés garants de la procédure de participation par voie électronique pour le projet de ZAC Gare des Mines Fillettes intégrant un équipement olympique « Arena 2 ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

Pour la Présidente, la Vice-Présidente



Ilaria CASILLO